



Grenoble, le 28 juin 2024

Le Département appelle à la solidarité avec la vallée du Vénéon

La crue historique des Etançons et du Vénéon dans la nuit du 20 au 21 juin a détruit le hameau de La Bélarde et d'importantes et nombreuses infrastructures publiques dans tous les villages et hameaux en aval, imposant des dépenses exceptionnelles aux collectivités de la vallée. En Séance publique ce matin, le Département appelle toutes les collectivités de France à la solidarité.

A l'unanimité, l'Assemblée départementale a adopté ce matin en ouverture de la séance publique deux rapports proposés en urgence par le Président Jean-Pierre Barbier : une aide exceptionnelle destinée aux sinistrés, versée aux CCAS des communes de Saint-Christophe-en-Oisans et déléguée de Venosc, d'un montant respectif, fixé par les communes elles-mêmes, de 16 000 € et 12 500 €.

Elle a également adopté la création d'un fonds d'aide d'urgence auquel le Département abonde d'ores et déjà de 5 M€. Un fonds auquel pourront participer toutes les collectivités et autres donateurs.

« La Bélarde, ce nom célèbre parmi les amoureux de la montagne, territoire emblématique de l'Isère, est aujourd'hui meurtri et touché en son cœur. Aussi, la création du fonds d'aide d'urgence pour la vallée du Vénéon est une démarche exceptionnelle du Département à une situation exceptionnelle visant à exprimer la solidarité entre les territoires envers le monde de la montagne. Je formule le vœu qu'il trouve un large écho », affirme le Président du Département Jean-Pierre Barbier.

Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr